

Pour un SERVICE PUBLIC ambitieux, démocratique et coopératif

Non à la FUSION ! Alerte à la COMUE !

Le 26 juin prochain se décidera l'avenir de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) par un double vote de son Conseil d'Administration. Ses dirigeants ont prévu de soumettre l'UPEM à l'autorité d'une « ComUE » et d'engager sa fusion avec l'université de Créteil (UPEC). Leurs présidents reconnaissent ces transformations comme radicales, coûteuses et risquées, et pourtant, ils imaginaient



les mener à bien sans prendre en compte l'avis des personnes concernées, à savoir les personnels et étudiant-es. Les négociateurs sont même priés de ne pas diffuser les futurs statuts ! Malheureusement pour eux, les personnels des deux universités se sont emparés du sujet. Ils se mobilisent aujourd'hui pour une autre vision de l'Université à l'est de Paris.

Les présidents imaginent créer une assez grosse entité pour diluer les déficits, arracher les subventions d'exception et attirer investisseurs, élèves et professeurs d'élite. Autrement dit, ce projet a pour but de renforcer la bureaucratie dans une visée comptable et marchande. A l'UPEM, l'Assemblée Générale des personnels, l'intersyndicale et diverses composantes de l'université expriment une autre ambition : renforcer les innovations impulsées par son personnel, y compris dans leurs collaborations avec l'UPEC et les grandes écoles de l'Est francilien, avec comme objectif de promouvoir un Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, démocratique, de qualité, pour toutes et tous.

Les présidents affirment qu'il n'y a pas d'alternative légale à la fusion et à la ComUE. Les personnels savent qu'il y a des alternatives, dans une « association » dynamique d'établissements autonomes. L'association permet d'éviter les écueils de la fusion et de la ComUE. En partant des besoins et des projets concrets, elle permet d'accompagner les deux établissements vers un Service Public ambitieux, démocratique et non concurrentiel. D'autres universités ont déjà fait ce choix plein de bon sens. Le moment viendra ensuite peut-être dans le respect des deux établissements, de leurs personnels et de leurs étudiant-es de faire évoluer l'UPEM et l'UPEC vers un nouveau modèle. A l'inverse de l'actuel passage en force qui ne produira que désorganisation, souffrance, mépris et défiance généralisée.

Nous n'avons pas les moyens de communication dont dispose l'administration, mais nous sommes nombreux-ses, convaincu-es et déterminé-es. La majorité du personnel se mobilise, par dizaines dans les AG et rassemblements, par centaines comme pétitionnaires. Nous mobiliserons les étudiant-es, qui ignorent souvent l'existence même de ces projets. Nous nous allierons à Paris 8, Paris 1 et aux autres universités en lutte contre les fusions et les ComUE. En particulier, nous lutterons au côté des personnels de l'UPEC, qui défendent la même idée d'un Service Public coopératif, loin des logiques comptables et de privatisation rampante.

Deux AG réunies par l'Intersyndicale (CGT, CNT, FSU, SOLIDAIRES) les 25 mars et 25 avril ont permis de comprendre les conséquences de la loi Fioraso et de questionner le projet de la Présidence. Nous étions dubitatif-ves et critiques d'un passage en force avec une consultation sans choix possible. Nous sommes maintenant collectivement convaincu-es que leur projet est contre-productif et anti-démocratique. C'est sans surprise que cette dernière AG s'est prononcée à l'unanimité moins une voix contre la fusion, à l'unanimité moins une voix pour obtenir des éclaircissements sur la ComUE, à l'unanimité pour continuer à lutter pour obtenir un vrai processus démocratique et à une large majorité pour mener des actions d'opposition au projet de la Présidence et de notre ministère de tutelle. Depuis, l'Intersyndicale a récupéré les statuts de la ComUE, qui confirment les craintes de l'AG : il y a alerte à la ComUE !



→ **Un rassemblement aura lieu le 15 mai** lors la journée nationale de défense de la Fonction publique, sacrifiée par la politique libérale du gouvernement. **Une autre AG à laquelle les élu-es au CA sont invité-es à débattre est prévue le 22 mai** entre une réunion officielle d'information et un CA de l'UPEM. Nous sommes déterminé-es à sauver le Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche contre une fusion et une ComUE qui bureaucratisent pour mieux privatiser.

L'intersyndicale au nom de l'AG des personnels de l'UPEM, le 9 mai 2014

Contact: intersyndicale-upem@lists.riseup.net

Pétition: <http://tinyurl.com/petition-fusion-upem> – Plus d'infos : sauvonsluniversite.com

LA FUSION : UN PUR GÂCHIS. La fusion n'est simplement pas envisageable, ni pour l'UPEM, ni pour l'UPEC. La fusion des services, des composantes, des formations, des statuts, des règlements, des contrats, des partenariats, des infrastructures matérielles et informatiques est une incroyable débauche d'énergie, de temps et d'argent. Elle génère beaucoup de souffrance au travail et dégrade le service rendu c'est-à-dire au final l'enseignement et la recherche.

De plus, contrairement à ce que suggère l'idée de mutualisations, une fusion ne permet pas d'économies mais impose des surcoûts bureaucratiques, 10 millions d'euros par an ou davantage, d'après une étude pour le ministère. Un tel effort ne peut être consenti dans le seul espoir de subventions très hypothétiques. Les défauts structurels que va engendrer ce processus se voient déjà dans les bureaucraties inefficaces et cyniques qui sévissent à Marseille, Bordeaux ou Metz.

LA COMUE : ANTI-DÉMOCRATIQUE. La ComUE ne semble pas aussi brutale et insensée que la fusion mais elle s'avère encore plus dangereuse. Cette organisation verticale se superpose à la hiérarchie de chaque université et crée une vaste usine à gaz déconnectée des réalités quotidiennes. Elle permet tout simplement de destituer les acteurs universitaires de leur rôle et de soumettre les équipes d'UFR, les instituts de formation, les laboratoires, les écoles doctorales, les services fonctionnels, les étudiant-es et les établissements eux-mêmes aux choix de la ComUE qui sera maîtresse du financement public et privé.

Or ces choix seront faits dans des conseils opaques et sans contrôle démocratique. Parmi les 3 conseils de la ComUE, le Conseil Académique n'a pas de pouvoir. Le Conseil des Membres met à égalité les universités et les établissements publics et privés. Les présidents élus d'universités auraient 2 voix (ou 1 voix avec la folle fusion UPEC-UPEM) face à 5 (bientôt 10 voire 20) directeurs nommés : pas même la minorité de blocage au changement des statuts avec transfert de compétences. Enfin, le Conseil d'Administration est contrôlé par les dirigeants des établissements membres et leurs partenaires extérieurs. Nous venons de découvrir les statuts préparés pour nous et négociés sans nous : le CA compterait 38 membres dont seulement la moitié serait élue. 10 représentant-es pour les enseignant-es-chercheur-es, 5 pour les « usagers » (étudiant-es et thésard-es), quand les personnels se contenteraient de 4 élu-es sur 38. Au moins, les personnels ne freineront pas ces restructurations où elles et ils ont tout à perdre et rien à gagner ! L'autre moitié du CA est nommée : les autres sièges sont distribués à 7 représentant-es des directions des établissements membres de la ComUE, à 6 personnalités nommées par ces 7 premiers représentants, à 3 représentant-es du milieu économique et 3 pour les collectivités territoriales.

L'intérêt de l'Université se voit dilué dans des négociations opaques entre groupes de pression, établissements privés, partenaires extra-universitaires, investisseurs et divers ministères. Dans la future ComUE Université Paris-Est, les acteurs de la recherche mis en minorité dans ces conseils n'auraient plus le contrôle des orientations stratégiques, de l'école doctorale ni des importants financements d'excellence (Labex, Idex, Equipex). Par contre, les partenaires extérieurs seraient associés aux groupes de coordination stratégique de l'enseignement et de la recherche. Dès que la ComUE décidera d'élargir ses compétences, le contenu même des formations serait mis à l'épreuve sans que les enseignant-es aient leur mot à dire, et les étudiant-es seraient impuissant-es face à l'augmentation de leurs frais d'inscription.

En effet, une ComUE peut s'approprier les compétences de ses membres, par simple vote majoritaire du CA après approbation des deux-tiers du Conseil des Membres. Au fur et à mesure, la ComUE peut donc se transformer elle-même en une véritable université, mais une université anti-démocratique. A l'inverse, l'association laisse aux universités le contrôle de la formation et de la recherche.

L'ASSOCIATION : L'ALTERNATIVE LÉGALE. L'association permet d'éviter les écueils de la fusion et de la ComUE. Si la collaboration a ses vertus, le regroupement institutionnel d'universités et d'établissements n'est pas a priori une bonne solution. Son imposition généralisée par les lois Pécresse puis Fioraso est donc nuisible. Le regroupement par association n'est pas désirable en soi mais il neutralise la nocivité de ces lois.

D'une part, l'association évite l'harmonisation si coûteuse et la mutualisation si violente. Elle préserverait l'UPEM et ses associés d'une incroyable déperdition d'énergie qu'ils pourraient investir en fonction des besoins concrets et projets communs pour évoluer ensemble vers un Service Public de qualité pour tou-te-s. Ce fut la raison du choix des universités de Lille.

D'autre part, l'association laisse tout son pouvoir à chaque établissement, y compris celui de sortir de l'association ou de la renforcer. Des compétences peuvent être partagées mais elles sont transférées à l'unanimité des membres associés. L'établissement coordinateur n'a pas de pouvoir supplémentaire et la coordination de l'association peut être réalisée à tour de rôle.

L'association laisserait donc à l'UPEM le contrôle de son avenir. Le moment viendra peut-être pour les personnels et étudiant-es de faire évoluer l'UPEM et l'UPEC vers un modèle plus intégré. Démarche collaborative à l'opposé de l'insensé passage en force des présidences.